

CIRCUIT DES MARATHONS CANADIENS 10 KM NATATION EN EAU LIBRE



FÉDÉRATION
DE NATATION
DU QUÉBEC



NATATION
CANADA



RÈGLES D'ENCADREMENT

- 1 - Rencontres circuit des marathons 10 km
- 2 - Exigences financières pour l'organisateur d'un événement du circuit des marathons 10 km
- 3 - Distribution des bourses par événement
- 4 - Distribution des bourses au classement annuel
- 5 - Critères d'éligibilité des marathons 10 km pour les bourses par événement
- 6 - Critères d'éligibilité des marathons 10 km pour les bourses au classement annuel
- 7 - Temps de qualification au 800 m libre et 1500 m libre
- 8 - Tableau du pointage par catégorie d'âge femmes et hommes
- 9 - Formulaire, coûts et date limite d'inscription à un événement
- 10 - Vérification des inscriptions
- 11 - Nomination du directeur de rencontre et du juge arbitre
- 12 - Autorisation de sanction de la compétition
- 13 - Guide d'organisation d'événement en eau libre
- 14 - Fiche d'inscription (chaque organisateur peut l'adapter à son site internet)

1 - RENCONTRES CIRCUIT DES MARATHONS 10 KM

Les rencontres du circuit des marathons 10 km sont les rencontres avec des bourses minimales de 2 500 \$ avec une distribution d'une partie lors de l'événement et l'autre partie pour le classement général en fin de saison. (1 800 \$ pour l'événement et 700 \$ pour le classement annuel)

Les organisateurs d'événements en eau libre peuvent adhérer à ce réseau en s'engageant par écrit auprès de la Fédération de natation du Québec à verser 2 500\$ de bourses aux athlètes.

2 - EXIGENCE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATEUR D'UN ÉVÉNEMENT DU CIRCUIT DES MARATHONS 10 KM

Chaque organisateur d'événement en eau libre qui désire tenir un événement du circuit des marathons 10 km doit s'engager, au plus tard le 1^{er} juin 2010, à verser un montant de 2 500 \$ en prix, aux nageurs éligibles dans leur catégorie d'âge.

3 - DISTRIBUTION DES BOURSES PAR ÉVÉNEMENT

Boursiers par événement

Un total de 1 800 \$ sera versé pour les trois premiers nageurs éligibles par catégorie d'âge et par sexe de l'événement. (450 \$/sexe/groupe d'âge)

Partage des bourses pour un événement 1 800 \$

“FEMMES 15-18 ans ”

Première position : 175 \$
Deuxième position : 125 \$
Troisième position : 75 \$

“FEMMES 19 ans et plus ”

Première position : 225 \$
Deuxième position : 175 \$
Troisième position : 125 \$

“HOMMES 16-19 ans ”

Première position : 175 \$
Deuxième position : 125 \$
Troisième position : 75 \$

“HOMMES 20 ans et plus ”

Première position : 225 \$
Deuxième position : 175 \$
Troisième position : 125 \$

Note : Un comité organisateur peut offrir des bourses additionnelles plus élevées et à un plus grand nombre de nageurs éligibles pour son événement, cependant le montant pour le classement annuel de fin de saison demeure fixé à 700 \$.

4 - DISTRIBUTION DES BOURSES AU CLASSEMENT ANNUEL

Boursiers au classement annuel

Trente (30) jours avant l'événement, le comité organisateur de chaque événement du circuit des marathons 10 km versera un montant de 700 \$ à la Fédération de natation du Québec.

Le total du montant disponible (700 \$ X le nombre d'organisateur d'événement inscrit au circuit des marathons québécois 10 km) sera distribué aux athlètes éligibles, qui ont participé au nombre minimum

d'événement (voir chapitre 6) du circuit québécois 10 km, de chaque catégorie d'âge et de chaque sexe qui ont obtenu les trois premières positions au classement annuel à la fin de saison 2010.

Pour un événement 350\$ pour les femmes (multiplié par le nombre d'événements)

FEMMES 15-18 ans "

Première position : 100 \$

Deuxième position : 50 \$

Troisième position : 25 \$

"FEMMES 19 ans et plus "

Première position : 100 \$

Deuxième position : 50 \$

Troisième position : 25 \$

Pour un événement \$350 pour les hommes (multiplié par le nombre d'événements)

"HOMMES 16-19 ans "

Première position : 100 \$

Deuxième position : 50 \$

Troisième position : 25 \$

"HOMMES 20 ans et plus "

Première position : 100 \$

Deuxième position : 50 \$

Troisième position : 25 \$

5 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES MARATHONS 10 KM POUR LES BOURSES PAR ÉVÉNEMENT

Au 1^{er} juin de l'année en cours, l'athlète doit être un nageur affilié dans un club de natation du Canada ou autres pays et il devra prouver son affiliation au moment de l'inscription.

Un nageur doit avoir prouvé un temps de qualification réussi au 800 m libre ou 1500 m libre dans une rencontre sanctionnée dans les 18 mois précédents l'événement.

Les temps devront être prouvés **AU RESPONSABLE DU COMITÉ ORGANISATEUR** avant l'acceptation du nageur à la compétition pour confirmer son éligibilité.

Un nageur doit avoir terminé l'épreuve de 10 km dans le temps requis selon les règles de FINA et SNC pour obtenir des points

Le nageur disqualifié ou qui termine hors du temps limite n'a pas de points.

Note : Un comité organisateur peut faire un départ simultané avec des nageurs qui seront dans un classement général avec bourses et règles autres que celui réservé au circuit des marathons québécois 10km.

Les nageurs du marathon québécois 10 km auront alors droit aux bourses des deux courses simultanées que le comité organisateur aurait décidé de jumelées si les critères de la course jumelée sont respectés par ces nageurs du marathon.

6 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES MARATHONS 10 KM POUR LES BOURSES AU CLASSEMENT ANNUEL

Exigence pour participer aux bourses du classement annuel

La participation à un minimum de 2 événements par saison ou

Si 2 événements au calendrier, le nageur doit avoir participé aux deux événements

Si 3 événements au calendrier, le nageur doit avoir participé a deux événements

Si 4 événements et plus au calendrier, le nageur doit avoir participé à au moins trois événements.

7 - TEMPS DE QUALIFICATION AU 800 M LIBRE ET 1500 M LIBRE

Sexe	Femmes	Femmes	Hommes	Hommes
Bassin	25 m	50 m	25 m	50 m
Catégorie âge*	15-18 ANS	15-18 ANS	16-19 ANS	16-19 ANS
800 m libre	9:55.10	10:07.00	9:20.50	9:32.00
1500 m libre	19:30.00	19:45.00	17:55.13	18:16.63
Catégorie âge*	19 ANS ET+	19 ANS ET+	20 ANS ET+	20 ANS ET+
800 m libre	9:47.64	9:59.39	9:15.00	9:26.00
1500m libre	19:15.00	19:38.00	17:42.42	18:03.67

*Âge le jour de la compétition

**Le temps de qualification doit avoir été réalisé dans les derniers 18 mois

8 - TABLEAU DU POINTAGE TOUTE LES CATÉGORIES D'ÂGES

Événement 10 km :

1 ^{ère} position : 40 points	9 ^{ième} position : 16 points
2 ^{ième} position : 36 points	10 ^{ième} position : 14 points
3 ^{ième} position : 32 points	11 ^{ième} position : 12 points
4 ^{ième} position : 28 points	12 ^{ième} position : 10 points
5 ^{ième} position : 24 points	13 ^{ième} position : 8 points
6 ^{ère} position : 22 points	14 ^{ième} position : 6 points
7 ^{ième} position : 20 points	15 ^{ième} position : 4 points
8 ^{ième} position : 18 points	16 ^{ième} et moins : 2 points

On utilise le classement dans un événement par le rang des nageurs **ÉLIGIBLES** dans chacun de leur catégorie d'âge.

9 – FORMULAIRE, COÛTS ET DATE LIMITE D'INSCRIPTION À UN ÉVÉNEMENT

Le nageur et son entraîneur doivent remplir le formulaire général d'inscription à l'événement lequel devra comprendre toute les clauses générales à respecter avec le comité organisateur.

Le coût d'inscription minimum suggéré sera de 50 \$/athlète, est non remboursable.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription, sans préjudice.

NOTE : La date limite d'inscription au tarif régulier est 10 jours avant l'événement. Les inscriptions par la suite sont au double du tarif (100 \$) d'inscription hâtive et l'acceptation de l'inscription sera à la discrétion du comité organisateur.

10- VÉRIFICATION DES INSCRIPTIONS

Le comité organisateur enverra la fiche d'inscription à la Fédération de natation du Québec pour une vérification de toutes les preuves des temps d'inscriptions et d'éligibilité des nageurs au plus tard une semaine avant chacun des événements.

Un nageur inscrit, qui aurait inscrit une preuve de temps de qualification ou d'éligibilité erroné sur son temps de qualification ou son éligibilité, ne pourra participer à l'événement, et perdra son frais d'inscription. Il se verra

retirer sa bourse pour l'événement et sera exclus du classement des nageurs des marathons 10 km, si l'erreur est détecté ou rapporté après l'événement. Il pourrait aussi être suspendu pour des événements ultérieurs

11 - NOMINATION DU DIRECTEUR DE RENCONTRE ET JUGE-ARBITRE

Le comité organisateur doit fournir à la Fédération de Natation du Québec le nom d'un directeur de rencontre et d'un juge-arbitre qualifié. La Fédération confirmera par son autorisation de sanction l'acceptation de ces deux officiels pour l'événement.

S'il y a des frais de transports, de repas ou de logement pour ces deux officiels majeurs, ces dépenses seront à la charge des comités organisateurs.

12 - AUTORISATION DE SANCTION DE LA COMPETITION

Les frais d'autorisation de sanction de l'événement par la Fédération de natation du Québec seront de 100\$ plus taxes.

13 - GUIDE D'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT EN EAU LIBRE

Les organisateurs d'événements en eau libre doivent connaître et appliquer le guide d'organisateur d'événement en eau libre de la Fédération de natation du Québec afin d'assurer la qualité maximum de leur organisation et s'assurer du respect des normes de sécurité.

NOTE : LE PRÉSENT DOCUMENT SERA REVU ANNUELLEMENT, NOTAMMENT AUX CHAPITRES DES STANDARDS D'ENTRÉE ET DES MONTANTS DES BOURSES.